



**Grand
Anncy**
AGGLOMERATION

ACCÈS EN DÉCHÈTERIE à l'attention des professionnels

*Sont considérés comme professionnels : les artisans,
les commerçants, les entreprises, les auto-entrepreneurs, les personnes utilisant les chèques emploi service,
les associations, les collectivités...*

Le Grand Anncy assure la gestion de 9 déchèteries intercommunales. Seules celles situées à Alby-sur-Chéran, aux Ollières, à Saint-Jorioz et à Menthon-Saint-Bernard sont accessibles aux professionnels sous certaines conditions (*siège social, catégories de déchets, volume et facturation, badge obligatoire sur St Jorioz*) :

- accès réservé aux professionnels dont le siège social est basé sur les communes du pays d'Alby, du pays de Fillière, de la rive gauche du lac d'Anncy et de la Tournette.
- accès autorisé aux professionnels du territoire réalisant des travaux chez un particulier résidant sur le Pays d'Alby, le pays de Fillière, la rive gauche et la Tournette. Dans ce cas, le professionnel devra présenter à l'agent d'accueil de la déchèterie une attestation sur l'honneur signée par le particulier.

DÉCHETS ACCEPTÉS

**3M³/JOUR
MAXIMUM**

GRATUIT CARTONS et FERRAILLE

PAYANT BOIS et DÉCHETS INCINÉRABLES

DÉCHETS REFUSÉS

Tous les autres déchets non ménagers : végétaux, encombrants, gravats, plâtre, pneumatiques, déchets spécifiques (huiles, peintures, solvants...), etc. doivent être déposés chez des prestataires privés.

liste non exhaustive des prestataires privés au verso

HORAIRE , TARIFS ET RÈGLEMENT DES DÉCHÈTERIES

www.grandannecy.fr